



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 04/01/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soldes d'hiver 2024

Au regard du calendrier, les soldes d'hiver 2024, pour le département de la Creuse, débuteront le **mercredi 10 janvier 2024** à 8 heures (le deuxième mercredi du mois de janvier) et prendront fin le mardi 6 février 2024, soit une durée de 4 semaines.

Ces dates sont déterminées conformément à l'[arrêté du 27 mai 2019](#) fixant les dates et heures de début des soldes et à l'[article L. 310-3 du code de commerce](#).

Elles s'appliquent à la vente en magasin ainsi qu'à la vente en ligne sur internet.

• À propos des soldes en ligne :

Pour le commerce en ligne ou vente à distance (e-commerce), **les dates des soldes sont alignées sur les dates nationales** du commerce traditionnel, **quel que soit le lieu du siège de l'entreprise**.

Les commerçants peuvent solder uniquement des **articles payés et proposés à la vente depuis au moins un mois** à la date de début de la période de soldes. Ils doivent clairement **indiquer le rabais par rapport à un prix de référence réel**.

À noter que les limitations de garanties sur les soldes sont illégales : un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défaut de fabrication non apparent ou de service après-vente que tout autre article.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPÉ

Tél. : 05.55.51.58.95 - 07 88 41 64 38

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse